



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 25 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq février à 18 H 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 19 février 2019
Date d'affichage de la convocation : 19 février 2019
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 18
Nombre de procurations : 7
Nombre de voix : 25

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, M. Jean-François Esteban, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. Vincent Rieutor, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Danièle Trabuc, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo
Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell
Mme Tania Charalambous a donné procuration à Mme Janet Zaragoza
M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve
Mme Véronique Leruste a donné procuration à Mme Marie-Christine Bouvier
Mme Véronique Martin a donné procuration à M. André Sauzède
M. Jérôme Mercadé a donné procuration à M. Jacky Clavairolle
M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud
Mme Christelle Piesset
M. Alexandre Trouillard
Mme Martine Villeneuve a donné procuration à M. Jean-Claude Mercier

Secrétaire de séance : M. Michel Jean.



**DEL2019_004 BP assainissement 2019 – Autorisation
d'investissement avant le vote du budget**

Conformément à l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le maire peut, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le maire rappelle que le montant des crédits ouverts au budget 2018 (hors capital de la dette) était de 1 227 849€. Le montant maximum des dépenses qui peut être engagé, liquidé et mandaté avant le vote du budget s'élève donc à 306 962€,

Monsieur le maire propose au conseil de l'autoriser à engager, liquider et mandater 25% maximum des crédits ouverts en 2018, soit 306 962€ dont la répartition se fera comme suit :

Affectation budgétaire	Montant maximum autorisé
Chap 21 - immobilisations corporelles	30 000 €
Chap 23 – immobilisations en cours	276 962€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater 25% maximum des crédits ouverts au budget d'investissement 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon l'affectation présentée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	18
Procurations	07
Nombre de voix	25
Pour	25
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

